



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Justice : personnel

Question écrite n° 9621

### Texte de la question

M Leon Vachet attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les faits suivants. Le centre de preparation du concours de greffier et greffier en chef de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a employe pendant l'annee universitaire 1987-1988, differents enseignants remuneres a la vacation pour la formation des candidats. Or, ces derniers, depuis la fin des cours en mai 1988, attendent toujours le versement de leur remuneration. Il est bien evident qu'une telle situation n'est pas favorable au recrutement de personnel de qualite, necessaire pour assurer la bonne preparation de ces concours. Il lui demande donc de prendre les mesures necessaires afin d'assurer dans les meilleurs delais, le paiement de ces enseignants.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le memoire de remuneration pour l'annee universitaire 1987-1988 des enseignants du centre de preparation au concours de greffiers en chef et de greffiers d'Aix-en-Provence a ete transmis au ministre de la justice le 18 aout 1988. Le dossier a subi plusieurs retards par suite d'erreurs materielles et d'omissions. Le mouvement de greve survenu dans les postes fin 1988 a encore ajoute a ces retards. Consciente des desagregements qui pouvaient resulter de cette situation pour les enseignants, la chancellerie s'est preoccupee de faire aboutir le paiement des vacations effectuees. Les credits necessaires ont ete delegues au prefet des Bouches-du-Rhone par ordonnance du 24 fevrier 1989. Le versement des sommes dues aux interesses devrait donc intervenir tres prochainement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vachet Leon](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9621

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 705